

ETHIAS ASSURANCE

Rue des Croisiers, 24

4000 Liège

www.ethias.be

Tel : 04/220.31.11

Fax : 04/249.64.80

**HAUTE ECOLE EN HAINAUT
RUE P.-J. DUMENIL, 4****7000****MONS****ATTESTATION D'ASSURANCE**

Ethias, rue des Croisiers, 24 à Liège, certifie que la Communauté française a souscrit les contrats d'assurance suivants :

Nom de l'établissement d'enseignement : **HAUTE ECOLE EN HAINAUT**

Nom du stagiaire :

Période de stage :

Les garanties sont acquises à concurrence des montants suivants :

Police d'assurance scolaire n° 45.417.115 :**Responsabilité civile exploitation – Vie scolaire (par sinistre) :**

- Dommages corporels et immatériels consécutifs	21.000.000,00 EUR
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	5.000.000,00 EUR
- Dommages immatériels purs	250.000,00 EUR
- Dommages aux biens confiés aux élèves-étudiants lors de stages	80.000,00 EUR

Responsabilité civile après livraison (par sinistre et par année d'assurance) 5.000.000,00 EUR**Accidents corporels des élèves-étudiants de l'enseignement « non technique » (par victime) :**

- Frais de traitement	200% des frais repris à la nomenclature du tarif de l'INAMI
- Décès	30.000,00 EUR
- Invalidité permanente	120.000,00 EUR

Accidents corporels des élèves-étudiants de l'enseignement « technique » (par victime) :

- Frais de traitement	200% des frais repris à la nomenclature du tarif de l'INAMI
- Décès, invalidité permanente et incapacité temporaire : indemnités et rentes calculées par référence à la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail	

Police accidents du travail des élèves-étudiants stagiaires n° 6.583.205 :

Les garanties sont conformes au prescrit de l'arrêté royal du 13 juin 2007 modifiant l'arrêté royal du 25 octobre 1971 étendant le champ d'application de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail.

Les frais médicaux sont pris en charge jusqu'à concurrence de 200% du tarif INAMI.

Les cas d'incapacité temporaire sont couverts par le paiement d'une indemnité journalière fixée à 90% de la rémunération quotidienne moyenne de la victime, à partir du jour qui suit celui du début de l'incapacité et jusqu'à concurrence de la perte effective de la rémunération.

La garantie est acquise aux élèves-étudiants lors des stages effectués dans le cadre du programme scolaire, y compris les week-ends, tant en Belgique qu'à l'étranger; les activités effectuées à l'initiative personnelle des élèves ou des professeurs ne sont en aucun cas garanties par les contrats susmentionnés.

La présente attestation est valable du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Fait à Liège, le 18 novembre 2019.

Pour le Comité de direction,

Florian Pirard
Head of Motor, Property & Liability
Underwriting Public & Corporate South

Ethias SA, rue des Croisiers 24 à 4000 Liège

www.ethias.be ou info.assurance@ethias.be

Entreprise d'assurances agréée sous le n° 0196 (AR des 4 et 13 juillet 1979, MB du 14 juillet 1979)
RPM Liège TVA BE0404.484.654 Compte Belfius Banque : BE72 0910 0078 4416 BIC : GKCCBEBB